

# Prévoyance — Secours décès

Une aide financière immédiate pour vos proches



GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Depuis plusieurs années, une caisse de secours décès est constituée au sein du syndicat. Cette caisse assure, en cas de décès, le versement d'un capital de secours aux proches de l'adhérent. Aujourd'hui, le SNPDEN s'associe à la CNP, premier assureur de personnes en France, pour garantir la pérennité de ce service.

## Faire face aux premiers frais financiers

Envisager l'avenir sereinement, c'est aussi prévoir les risques. Le décès d'un proche met souvent la famille dans une situation délicate. C'est pourquoi le syndicat propose à ses **adhérents une solution simple, accessible et sûre** : la garantie Secours Décès. En choisissant ce service, vous assurez à vos proches, en cas de décès, le versement d'un **capital secours de 1 067,14 €, dans un délai de trois jours**. Cette aide financière immédiate libère vos proches des premiers frais financiers.

## Une solution pour tous

L'adhésion à la garantie Secours Décès est **ouverte à tous les adhérents du SNPDEN**, actifs ou retraités. Le bureau national a fixé le montant de l'adhésion à la garantie Secours Décès à 12,96 € par an. Il s'agit d'un tarif unique pour tous les adhérents quel que soit leur âge.

## Une adhésion simple et immédiate

Vous êtes déjà adhérent au SNPDEN ou vous allez le devenir cette année, vous avez moins de 50 ans : **il vous suffit de remplir la rubrique "Secours Décès" de votre fiche d'adhésion au syndicat** (voir 2 pages plus loin pour les actifs et 3 plus loin pour les retraités). Si vous avez plus de 50 ans, la garantie Secours Décès vous est également destinée. Vous allez simplement devoir effectuer un rachat de cotisations. Un exemple : vous avez 53 ans, au moment de l'adhésion à la garantie, vous allez racheter 3 années de cotisations (53 ans — 50 ans d'âge limite pour l'adhésion à la garantie).

Sachez que vous n'avez **aucun questionnaire médical** à remplir. L'adhésion est immédiate.

De plus, vous pouvez désigner **la personne de votre choix en tant que bénéficiaire** du capital secours. Vous indiquez ses coordonnées sur la fiche d'adhésion. Vous pourrez en changer en cours d'adhésion, si vous le souhaitez.

## Un partenaire de renom

Le SNPDEN a confié la gestion de la garantie Secours Décès à la CNP. Premier assureur de personnes en France, avec 14 millions d'assurés, la CNP est filiale du groupe Caisse des dépôts et consignations. L'expérience et le savoir-faire de la CNP sont pour nos adhérents une garantie de sécurité.

## Notice d'information Caisse de Secours Décès du SNPDEN - À conserver

### I — Les adhérents

Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts) ; la Caisse de Secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

### II — Garantie du secours

Le Congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1 067,14 €.

La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

### III — Cotisation annuelle

Le Bureau National fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit à ce jour : 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.

### IV — Gestion

La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes :

- un extrait d'acte de décès de l'adhérent,
- un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

# Pour bien remplir la fiche d'adhésion

## 1 Le numéro d'adhérent

- Ne concerne que les adhérents du SNPDEN en 2002-2003.
- Il s'agit du numéro d'adhérent (4 chiffres) figurant sur la carte 2002-2003 en dessous de l'Académie.

## 2 Classe, établissement emploi

- Cocher les cases correspondant à votre situation, y compris les indices. L'indice total vous permet de calculer le montant de votre cotisation (point 5).

## 3 Le numéro d'immatriculation de l'établissement

- Sept chiffres et une lettre Rubrique à remplir avec une grande attention.

## 4 La cotisation à la caisse de secours décès (SD) Article S50 des statuts

- La caisse remet sans formalité et sans délai une somme de 1 067,14 à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé (voir précisions dans l'article secours/décès dans ce numéro).

Adressez la fiche d'adhésion complétée à :

**SNPDEN - ADHÉSIONS, 21 Rue Béranger - 75003 PARIS**

### Paiement par chèque :

Le paiement en deux fois est possible. Dans ce cas, adressez les deux chèques en même temps en précisant la date de mise en recouvrement du 2e chèque, cette date ne devant pas dépasser le 1er mars. Le montant du 1er chèque doit être au moins égal à la moitié de la cotisation totale due.

### Prélèvement bancaire :

Nous vous proposons une possibilité de prélèvement automatique de la cotisation en

trois fois. (voir fiche de demande et d'autorisation de prélèvement bancaire au verso).

En cas de choix de ce mode de paiement, faire parvenir l'adhésion et l'autorisation de prélèvement au siège. Le premier prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant l'adhésion et sera majoré de 1,52 € pour frais de dossier bancaire.

Il est possible de régler sa cotisation ainsi **jusqu'au 31 mars inclus. Après cette date, nous vous prions de bien vouloir régler par chèque.**

## 5 Les cotisations

**Pour les actifs, l'indice à prendre en compte est l'indice total qui figure dans le cadre 3 de la fiche d'adhésion et pour les retraités l'indice brut (titre de pension).**

Actifs INM	Cotisation	ou 3 prélèvements automatiques de	Cotisation avec secours/décès (+ 12.96 €)	ou 3 prélèvements automatiques de
Inférieur à 551	120,73 €	40,76 €	133,69 €	45,07 €
de 551 à 650	141,73 €	47,75 €	154,69 €	52,07 €
de 651 à 719	162,73 €	54,75 €	175,69 €	59,07 €
de 720 à 800	173,23 €	58,25 €	186,19 €	62,57 €
de 801 à 880	181,10 €	60,87 €	194,06 €	65,19 €
de 881 à 940	196,85 €	66,12 €	209,81 €	70,44 €
de 941 à 1020	212,60 €	71,37 €	225,56 €	75,69 €
au-dessus de 1020	230,97 €	77,50 €	243,93 €	81,82 €

Pensionnés (Indice Brut)	en CFA (INM)	Cotisation	ou 3 prélèvements automatiques de	Cotisation avec secours/décès (+ 12.96 €)	ou 3 prélèvements automatiques de
inf. à 661	inf. à 551	80,49 €	27,34 €	93,45 €	31,66 €
de 661 à 792	de 551 à 650	94,49 €	32,00 €	107,45 €	36,32 €
de 793 à 883	de 651 à 719	108,49 €	36,67 €	121,45 €	40,99 €
de 884 à 989	de 720 à 800	115,49 €	39,00 €	128,43 €	43,32 €
de 990 à 1105	de 801 à 880	120,73 €	40,75 €	133,69 €	45,07 €
de 1106 à 1188	de 881 à 940	131,23 €	44,25 €	144,19 €	48,57 €
sup. à 1188	sup. à 940	141,73 €	47,75 €	154,69 €	52,07 €

# Fiche d'adhésion 2003/04

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

**ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.**

**AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.**

**LISEZ BIEN les instructions jointes.**

**MERCI de nous renouveler votre confiance.**

**Actif**

RENOUVELLEMENT  NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE ? Oui  Non

FAISANT FONCTION  DÉTACHEMENT  LISTE D'APTITUDE  LAURÉAT DU CONCOURS

ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION :

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL) :  
(Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui  Non

N° ADHÉRENT  DÉPARTEMENT  ACADÉMIE

(4 chiffres)

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  Date de naissance :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Classe : HC  1<sup>re</sup>  2<sup>e</sup>  Échelon :   Indice :    } Total figurant sur la feuille de paye :

Établissement : 1<sup>er</sup>  2<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  4<sup>e</sup> ex.  BI :    }

Chef :  → NBI :

Adjoint :

Indice total :

Établissement : LYCÉE  COLLÈGE  LYCÉE PROFESSIONNEL  EREA  SEGPA

AUTRES  Préciser dans ce cas : .....

Établissement : N° d'immatriculation (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE) :

Nom de l'établissement : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL :  VILLE : .....

Tél. établissement  Fax établissement  Tél. direct  Tél. personnel  Portable

Mél :  @

Secours décès (12,96 €) : Oui  Non

Si oui : renseignements concernant le bénéficiaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :  Ville : .....

Montant de la cotisation SNPDEN .....  
 Secours Décès (éventuellement : 12,96 €) .....  
 Montant total du chèque .....  
 Règlement : CCP  BANCAIRE  PRÉLÈVEMENT   
 à : ..... le : .....  
 Signature de l'adhérent :

## Fiche d'adhésion 2003/04

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

**ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.****LISEZ BIEN les instructions jointes.****AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.****MERCI de nous renouveler votre confiance.**

RENOUVELLEMENT  NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE ? Oui  Non  CFA (2003-2004)

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL) :  
(Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui  Non

N° ADHÉRENT **R**  DÉPARTEMENT  ACADÉMIE   
(4 chiffres) (1) (1)

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  Date de naissance :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE TRÈS PRÉCISE : .....

CODE POSTAL :  VILLE : ..... TÉLÉPHONE :

Mél :  @

(1) Préciser l'académie de votre résidence de retraite **OU** l'académie de votre dernier poste si vous souhaitez y être rattaché.

TRÈS IMPORTANT : Indiquer avec précision votre situation dans le statut actuel (décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001) :

Classe : HC  1<sup>er</sup>  2<sup>e</sup>

Dernière fonction active { LYCÉE  COLLÈGE  LYCÉE PROFESSIONNEL  EREA  SEGPA   
CHEF D'ÉTABLISSEMENT  ADJOINT   
DERNIER ÉTABLISSEMENT : ..... CATÉGORIE   
AUTRES  Préciser dans ce cas : .....

INDICE BRUT : B  ou HA3

Secours décès (12,96 €) : Oui  Non

Si oui : renseignements concernant le bénéficiaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :  Ville : .....

Montant de la cotisation SNPDEN .....  
Secours Décès (éventuellement : 12,96 €) .....  
Montant total du chèque                     

Règlement : CCP  BANCAIRE  PRÉLÈVEMENT

à : ..... le : .....

Signature de l'adhérent : .....

Remarques ou suggestions...

**ATTENTION** : Si vous avez toujours le même numéro de compte et si vous avez déjà fourni une autorisation de prélèvement - **NE PAS REMPLIR !**

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR				DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER			
COMPTES À DÉBITER				NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER			
Codes						Clé R.I.B	
Établissement	Guichet	N° de compte		<b>SNPDEN</b> <b>21 rue Béranger</b> <b>75003 Paris</b>			
Date				Signature : .....			

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1<sup>er</sup> avril 1980 de la commission informatique et libertés.

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT** J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

**4 2 5 3 9 1**

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR				NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER			
				<b>SNPDEN</b> <b>21 rue Béranger</b> <b>75003 Paris</b>			
COMPTES À DÉBITER				NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER			
Codes							
Établissement	Guichet	N° de compte					
Date				Signature : .....			

Prrière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).